



## DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

[departement-psychologie@chs-savoie.fr](mailto:departement-psychologie@chs-savoie.fr)

P.J. : 1 Questionnaire

### 2<sup>eme</sup> COLLOQUE REGIONAL

#### « Loi de Santé et psychologues : le projet psychologique »

A l'automne 2014, le Département de Psychologie du CHS de la Savoie a organisé un colloque régional afin de faire le point sur l'expérimentation lancée, au niveau national, par la DGOS (circulaires d'avril et novembre 2012) qui proposait une structuration de la profession dans la FPH. Une centaine de psychologues ont répondu présent à cette invitation et cette journée régionale fut l'occasion de rencontres, d'échanges et de partages d'expériences extrêmement enrichissants.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous proposer de prolonger cette réflexion sur la structuration de notre profession, en abordant un nouveau défi qui nous est lancé par l'introduction du **projet psychologique dans la Loi de Santé** du 26 janvier 2016 (loi de modernisation de notre système de santé).

Chaque établissement est désormais tenu d'inclure ce projet psychologique dans son Projet d'Etablissement :

*Le projet d'établissement [...]. Il comporte un projet de prise en charge des patients en cohérence avec le projet médical et le projet de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques, ainsi qu'un projet psychologique et un projet social.* (Article L6143-2, LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016).

Les psychologues ont aujourd'hui la possibilité, à travers cette obligation des tutelles, d'asseoir leur place, leur fonction et leur spécificité parmi les différents acteurs de l'hôpital.

Cependant, nous ne sommes pas rompus à cet exercice et une analyse de la situation, des enjeux, et des finalités nous semble indispensable dans ce temps de construction. Pour ce faire, nous avons pensé judicieux de rassembler, à nouveau, les dynamiques des différents établissements de notre région, en invitant tous les psychologues à réfléchir sur les nouvelles dispositions préconisées par la Loi de Santé 2016.

Des intervenants sont pressentis pour la matinée : l'ARS, le SNP, des universitaires. L'après-midi sera une tribune offerte pour que les psychologues de différents établissements de la région puissent échanger autour des propositions qu'ils souhaitent inclure dans le projet psychologique de leur hôpital.

Nous vous proposons en pièce jointe un rapide questionnaire afin d'avoir une photographie de la profession de psychologue dans votre établissement ainsi qu'un état de l'avancée de votre réflexion, dans le but d'apporter une vision plus claire lors de nos débats et aider à la rédaction des actes de cette journée.

Vous recevrez un programme détaillé début septembre concernant cette journée qui se déroulera :

**Vendredi 25 novembre 2016**

**CHS de la Savoie – 73000 BASSENS**